

JUIN 2026

POLICY BRIEF

# LES ÉLECTIONS DE 2026 EN AFRIQUE: participation des jeunes, gouvernance inclusive et enjeux générationnels

---

NOUZHA CHEKROUNI

*À l'échelle mondiale, les politiques publiques de jeunesse sont confrontées à un double enjeu : répondre à des défis socio-économiques structurels; chômage, précarité, fractures territoriales, tout en intégrant une demande croissante de participation citoyenne effective. (OIT, 2023 ; Nations Unies, 2020) En Afrique, ce défi revêt une dimension singulière compte tenu du poids démographique de la jeunesse et des fragilités persistantes des démocraties locales. (BAD, 2020 ; Mo Ibrahim Foundation, 2023)*

*Les élections sont l'un des baromètres de la démocratie et l'année 2026 constitue un moment charnière. Avec plusieurs scrutins législatifs simultanés sur le continent, dont les législatives marocaines du 23 septembre, la question de la participation des jeunes aux processus décisionnels s'impose avec une acuité renouvelée. À ce contexte électoral s'ajoute une transformation structurante sans précédent : l'intelligence artificielle reconfigure les marchés du travail, les espaces civiques et les dynamiques de gouvernance auxquelles les jeunes devront faire face dans la prochaine décennie. (Africa Center for Strategic Studies, 2026)*

*Ce Policy Brief retrace le chemin du général au particulier : des enjeux globaux aux spécificités africaines, jusqu'à l'expérience marocaine. Un fil conducteur traverse l'ensemble de l'analyse : le risque de reproduction des inégalités existantes; de genre, spatiales et territoriales; dans la conception et la mise en œuvre des politiques de jeunesse. Ce risque est systémique et non résiduel. (Kabeer, 1999 ; Moser, 1993)*

---

# I. LES JEUNESSES FACE AUX DÉFIS DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE : ENJEUX GLOBAUX

La notion de « jeunes », délibérément au pluriel, traduit la diversité fondamentale des trajectoires vécues par les jeunes à travers le monde. (Loncle & Roquebert, 2004) Elle récuse toute vision homogénéisante et insiste sur les différenciations de genre, de milieu géographique, de classe sociale et de contexte culturel. Ignorer cette pluralité conduit à produire des réponses structurellement biaisées, qui tendent à reproduire, voire à amplifier les inégalités qu'elles prétendent corriger. (Cornwall, 2002)

## 1.1 Défis socio-économiques et rupture structurelle de l'intelligence artificielle

L'insertion professionnelle constitue le premier enjeu. La transition entre formation et emploi est devenue plus longue, plus incertaine et plus sélective : le taux de chômage des jeunes dépasse structurellement celui des adultes dans un rapport de deux à trois. (OIT, 2023) Le décrochage scolaire précoce, la précarité des premiers emplois et l'inadéquation des formations aux besoins du marché du travail en sont les principales expressions. (Banque mondiale, 2022)

L'intelligence artificielle s'impose désormais comme un facteur de transformation structurelle qui affecte les jeunes de manière différenciée et accélérée. Les emplois routiniers, souvent les premiers accessibles aux jeunes peu qualifiés, sont les plus exposés à l'automatisation, tandis que la demande explose pour des compétences en analyse de données et pensée critique. En Afrique, où l'économie informelle emploie la majorité des jeunes, cette transition crée un risque de double marginalisation : exclusion des emplois traditionnels détruits et des nouveaux emplois numériques faute de formation adéquate. (OCDE, 2023 ; PCNS, 2024)

Les fractures sociales et territoriales constituent le deuxième enjeu structurel. Les inégalités d'accès aux services publics, éducation, santé, mobilité, numérique, se reproduisent à l'intérieur des territoires, opposant zones urbaines et rurales, centres et périphéries. (OCDE, 2021) L'approche par les capacités d'Amartya Sen souligne que les opportunités réelles des individus sont façonnées par leur contexte géographique et social autant que par leurs dotations individuelles. (Sen, 1999) La santé mentale constitue un troisième enjeu souvent sous-estimé : la hausse des troubles psychologiques chez les jeunes, accentuée par la crise de la Covid-19 et le poids des réseaux sociaux, interpelle les systèmes de soins et les institutions éducatives avec des implications différenciées selon les milieux et les genres.

## 1.2 La demande de participation : les revendications de la « Génération Z »

Les formes d'engagement des jeunes ont profondément évolué. L'abstention ou la défiance vis-à-vis des institutions traditionnelles ne traduit pas une apathie politique, mais une recomposition des modes d'action citoyenne : activisme numérique, engagement associatif, mouvements sociaux, entrepreneuriat social. (Putnam, 2000) Le cadre analytique dominant distingue deux logiques : la logique consultative, dans laquelle les jeunes sont interrogés mais restent extérieurs aux décisions, et la logique participative, dans laquelle ils sont intégrés comme co-acteurs à part entière.

---

La « Génération Z », née entre 1997 et 2012, première génération entièrement numérique, porte des revendications spécifiques qui redéfinissent les termes du contrat entre les jeunes et les institutions. Ces revendications s'articulent autour de cinq axes : l'authenticité de la représentation et le rejet du *tokenisme* ; la justice climatique et l'exigence d'une responsabilité intergénérationnelle ; la transparence et l'anti-corruption, avec une tolérance zéro pour le clientélisme que les réseaux sociaux exposent instantanément ; l'équité économique et l'accès à un emploi décent dans un marché du travail reconfiguré par le numérique ; et la représentation identitaire, avec la reconnaissance de la diversité des trajectoires dans les espaces institutionnels. (Twenge, 2017 ; PCNS, 2024 ; Gallup, 2023)

Toutefois, une mise en garde analytique s'impose : les dispositifs participatifs, conseils de jeunes, consultations, budgets participatifs tendent à sur-représenter les jeunes déjà insérés, urbains, diplômés et masculins. (Lister, 2003 ; Cornwall, 2002) Les revendications de la « Gen Z » risquent d'être captées par les segments les mieux dotés de cette génération, invisibilisant les jeunes ruraux, les jeunes femmes et les jeunes de l'économie informelle dont les demandes sont structurellement différentes. Une politique de participation qui ne corrige pas ce biais reproduit les hiérarchies sociales existantes sous couvert d'inclusion. (Kabeer, 1999)

### **Repère analytique, Huntington et le défi de l'inclusion des jeunes : l'écart institutionnel comme risque systémique**

Dans *Political Order in Changing Societies* (Huntington, 1968), la thèse centrale est que l'instabilité politique naît non du sous-développement en soi, mais du décalage entre le rythme de la mobilisation sociale et la capacité des institutions à l'absorber. Lorsque les aspirations collectives s'élèvent plus vite que les structures politiques et ne peuvent les canaliser, le résultat n'est pas la démocratie : c'est le désordre, voire l'autoritarisme réactif.

Trois niveaux d'application aux jeunes africaines, dont la marocaine, méritent d'être distingués. Premièrement, la révolution des aspirations sans révolution des structures : la jeunesse vit une mobilisation sans précédent, expansion de l'éducation, usage massif des réseaux sociaux, conscience aiguë des inégalités. Or, les institutions évoluent à un rythme structurellement plus lent, bridées par les logiques de notabilité, de clientélisme et de centralisme. C'est cet écart, et non l'absence d'aspiration, qui génère la défiance, l'abstention et, dans certains contextes, la contestation radicale. (Zerhouni, 2013 ; Desrues & Szmolka, 2019)

Deuxièmement, le piège des réformes sans capacité d'exécution : les réformes institutionnelles rapides peuvent aggraver l'instabilité si elles ne s'accompagnent pas d'une capacité effective de mise en œuvre. La Constitution de 2011, la Stratégie nationale de la jeunesse 2015, la régionalisation avancée, autant d'avancées formelles dont l'effectivité reste inégale selon les territoires et les profils sociaux. (CESE, 2020)

Troisièmement, l'inégalité comme accélérateur du décalage : les jeunes ruraux, les jeunes femmes et les jeunes de l'économie informelle font face à un double décalage, entre leurs aspirations et les institutions, et entre leur propre mobilisation et la reconnaissance de celle-ci comme légitime. Une politique d'inclusion qui ignore cette stratification reproduit exactement le piège huntingtonien : elle répond aux aspirations des plus visibles tout en laissant s'accumuler une frustration silencieuse chez les plus exclus. (Kabeer, 1999)

La limite de la thèse de Huntington est qu'elle raisonne du point de vue de la stabilité du système, au risque de justifier l'immobilisme institutionnel. L'enjeu n'est pas de tempérer les aspirations des jeunes, c'est de transformer les institutions assez vite pour y répondre. Et cette transformation doit être équitable : les jeunes ruraux, les jeunes femmes et les

---

jeunes des périphéries ne peuvent pas attendre que les réformes les atteignent en dernier. (Cornwall, 2002)

## **II. LES JEUNESSES AFRICAINES : RESSOURCE DÉMOGRAPHIQUE, ENJEUX ÉLECTORAUX ET TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES**

Avec plus de 60 % de la population ayant moins de 25 ans, l'Afrique est le continent le plus jeune du monde. (Union africaine, 2006 ; BAD, 2020) Cette réalité démographique est à la fois une ressource stratégique et un défi de gouvernance majeur, dans un contexte où les institutions peinent à intégrer cette jeunesse comme actrice légitime du développement.

### **2.1 Des défis cumulatifs aux effets différenciés**

L'inadéquation entre les systèmes éducatifs et les besoins du marché du travail est particulièrement prononcée en Afrique subsaharienne. Le taux de chômage des jeunes y est structurellement élevé, aggravé par la prépondérance de l'économie informelle. (OIT, 2022) Les jeunes femmes sont davantage exposées au sous-emploi et au travail non rémunéré, tandis que les jeunes ruraux subissent un double désavantage, éloignement des marchés d'emploi formel et accès limité aux formations qualifiantes. (ONU Femmes, 2023) La fracture numérique illustre ce phénomène de cumul des inégalités : l'accès inégal à Internet, particulièrement marqué en zones rurales et chez les jeunes femmes dont la mobilité est socialement contrainte, pénalise les plus vulnérables. (UIT, 2023)

### **2.2 Genre et espace : deux vecteurs transversaux d'inégalité**

Le genre constitue un vecteur d'inégalité transversal que les politiques universalistes ne saisissent pas : normes sociales limitant la mobilité géographique et professionnelle des femmes, charge du travail domestique non reconnue, risques de mariage précoce interrompant les parcours scolaires, exclusion des espaces de décision informels. (Kabeer, 1999 ; Moser, 1993 ; ONU Femmes, 2023) Une approche « genre et développement » (GAD), par opposition aux approches WID qui isolent les femmes des dynamiques structurelles, permet de saisir ces mécanismes dans leur "systémicité". (Moser, 1993)

La dimension territoriale est tout aussi déterminante. Les politiques nationales de jeunesse, conçues depuis les centres, reproduisent spontanément une géographie du service public qui délaisse les périphéries. (OCDE, 2021 ; Pecqueur, 2009) La décentralisation peut corriger ce biais, à condition d'être dotée de ressources suffisantes et d'intégrer explicitement les jeunes des territoires marginalisés. (Banque mondiale, 2022). Malgré les discours sur la décentralisation, la centralisation du pouvoir reste persistante dans de nombreux pays africains, et la corruption continue de saper la confiance des citoyens dans les institutions en frappant en priorité les populations les moins bien dotées en ressources sociales et politiques.

### **2.3 Le cycle électoral 2026 : un test pour la participation des jeunes africaines**

L'année 2026 constitue une fenêtre d'observation privilégiée pour analyser le rapport des jeunes africaines aux processus démocratiques. Cinq pays organisent des élections législatives : le Bénin, la Guinée, l'Algérie, le Maroc et le Cameroun. À ces scrutins s'ajoutent l'élection présidentielle ougandaise du début de cette même année, dans laquelle

---

Museveni briguait un septième mandat après quarante ans au pouvoir, et les récentes législatives ivoiriennes de décembre 2025. (Africa Center for Strategic Studies, 2026)

Ces scrutins révèlent des tendances contradictoires sur la participation juvénile. En Côte d'Ivoire, le Parlement des Jeunes a déployé cent observatrices lors des législatives de décembre 2025 — signal d'un engagement civique structuré qui dépasse la simple mobilisation électorale. (Allafrica, 2026) En Ouganda, la répression de l'opposition et les coupures d'internet documentées avant le scrutin illustrent la persistance d'un environnement hostile à l'engagement civique des jeunes. (Jeune Afrique, 2026) Au Sénégal, le mouvement ayant porté Bassirou Diomaye Faye à la présidence a démontré la capacité des jeunes à renverser une configuration politique établie, avant que les tensions internes de la coalition au pouvoir ne rappellent les limites de la transformation institutionnelle par l'élan générationnel seul.

Ce cycle confirme le diagnostic huntingtonien : la mobilisation des jeunes est réelle, mais les institutions restent structurellement peu adaptées à la canaliser. Lorsque l'écart entre aspirations et réponses institutionnelles s'élargit, le risque n'est pas l'apathie, c'est la désaffection durable ou la radicalisation. (Desrues & Szmolka, 2019 ; Zerhouni, 2013)

## 2.4 Les opportunités : un leadership civique émergent, mais socialement sélectif

Des mouvements tels que « Y'en a marre », au Sénégal, ou « Balai citoyen », au Burkina Faso, ont démontré la capacité des jeunes à promouvoir la redevabilité et à mobiliser leurs pairs via des répertoires d'action innovants. (Obadare, 2017) Ces mouvements émergent cependant principalement dans des contextes urbains, portés par des jeunes relativement instruits disposant d'un accès aux réseaux sociaux. Le risque est réel que la reconnaissance institutionnelle du « leadership jeune » ne bénéficie qu'à une élite juvénile, captant les bénéfices de la représentation au détriment des jeunes les plus marginalisées. (Cornwall, 2002)

# III. L'EXPÉRIENCE MAROCAINE : RÉFORMES, ENJEUX ÉLECTORAUX ET TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES

Le Maroc, pays à revenu intermédiaire engagé dans un processus de décentralisation avancée, consacré par la régionalisation de 2015, offre un terrain d'observation particulièrement instructif qui permet d'examiner comment les dynamiques globales et africaines se déclinent dans un contexte spécifique, entre ambitions réformistes et obstacles structurels persistants. (OCDE, 2017 ; CESE, 2020) C'est aussi un cas d'étude éclairant sur le risque de reproduction des inégalités dans des politiques de jeunesse a priori progressistes.

## 3.1 Une jeunesse face à des tensions socio-économiques profondes

Le Maroc compte environ 10 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans, soit près de 30 % de la population. (HCP, 2023) Le taux d'activité des jeunes femmes, inférieur à 20 %, figure parmi les plus faibles de la région MENA. Cette exclusion structurelle ne s'explique pas par un déficit de qualification, mais par des obstacles socio-culturels et institutionnels

---

persistants. (OIT, 2023 ; HCP, 2023) Le taux de chômage des jeunes urbains dépasse structurellement 30 %, et les NEETs représentent une part significative de la tranche 15-24 ans. Les politiques actives du marché du travail, programmes de formation professionnelle, dispositifs d'intermédiation, ont montré des résultats insuffisants au regard de l'ampleur du défi. (HCP, 2022 ; Ibourk & Ghazi, 2024) Les disparités entre zones urbaines et rurales, en termes d'accès à l'éducation de qualité, à la santé et au numérique, se traduisent directement par des inégalités de trajectoires, les régions de l'intérieur et du Sud étant particulièrement concernées. (HCP, 2023 ; OCDE, 2017)

## 3.2 Le cadre institutionnel et l'enjeu des législatives de septembre 2026

La Constitution de 2011 reconnaît explicitement les droits de la jeunesse et consacre la participation citoyenne comme principe de gouvernance. (Royaume du Maroc, 2011) Le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative (CCJA) constitue un espace institutionnel dédié. La Stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2015-2030 fixe des objectifs en matière d'employabilité, de participation citoyenne et d'accès aux droits, mais l'adéquation entre formation professionnelle et marché du travail reste une lacune structurelle persistante. (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2015 ; Ibourk & Ghazi, 2024)

Ces avancées formelles se heurtent à des obstacles structurels. Les moins de 35 ans restent sous-représentés dans les conseils communaux et régionaux, malgré les mécanismes de quotas introduits par les réformes électorales. (CESE, 2020) Le taux de participation des jeunes aux élections locales demeure faible, témoignant moins d'une apathie que d'un système peu responsif pour ceux situés en dehors des réseaux de notabilité locaux. (Zerhouni, 2013 ; PCNS, 2024)

Les législatives du 23 septembre 2026 constitueront un test décisif. Pour la première fois, le législateur marocain a explicitement intégré les outils numériques dans le cadre légal électoral, ciblant les réseaux sociaux, les plateformes électroniques et les technologies d'intelligence artificielle utilisées dans les campagnes. (Centre marocain de recherche et d'analyse des politiques, 2026) Les candidatures seront déposées via une plateforme électronique dédiée, signal de modernisation, mais aussi risque d'exclusion des candidats les moins connectés. Avec 16 millions d'inscrits pour un potentiel estimé à 28 millions de citoyens en âge de voter, la mobilisation des non-inscrits, parmi lesquels les jeunes ruraux et les jeunes femmes sont surreprésentés, est au cœur des enjeux de légitimité de ce scrutin. (Medias24, 2026)

Toutefois, une mise en garde analytique s'impose : une analyse des profils des jeunes siégeant dans les instances participatives marocaines révèle un biais de sélection persistant, majoritairement masculins, urbains, diplômés, issus des grandes agglomérations. (CESE, 2020 ; Naji, 2018) Dans le contexte marocain, ce biais prend une forme territoriale particulièrement marquée : les communes rurales et les régions périphériques disposent de capacités institutionnelles insuffisantes pour concevoir et animer des dispositifs participatifs inclusifs. Sans transfert de ressources adéquates, la régionalisation avancée risque de produire une participation locale calibrée sur les jeunes des centres urbains, légitimant ainsi les inégalités qu'elle entend corriger. (OCDE, 2017 ; Cornwall, 2002)

---

### 3.3 Les valeurs de citoyenneté : un phare pour la consolidation démocratique

Au-delà des mécanismes institutionnels et des dispositifs participatifs, la durabilité des avancées démocratiques repose sur l’ancrage de valeurs de citoyenneté dans la socialisation politique des jeunes. Dans une démocratie en construction, ces valeurs; respect de la diversité, culture du débat contradictoire, responsabilité civique, attachement au bien commun, refus des discriminations; ne constituent pas un supplément d’âme aux réformes institutionnelles : elles en sont le fondement. (Putnam, 2000)

Les institutions éducatives, les espaces associatifs, les collectivités territoriales et les médias jouent un rôle déterminant dans la formation d’une culture civique qui transcende les appartenances communautaires et les solidarités de proximité. (Lister, 2003 ; Zerhouni, 2013) La défiance envers les institutions, mesurée par les taux d’abstention électorale et le sentiment d’exclusion des jeunes, n’est pas une donnée immuable : elle est le produit de conditions institutionnelles et culturelles transformables. Investir dans une éducation civique vivante, ancrée dans les réalités locales et attentive aux inégalités de trajectoires, c’est parier sur la capacité des jeunes marocains à devenir les architectes d’une démocratie pleinement accomplie. (CESE, 2020)

### 3.4 Genre et territoires : deux lacunes structurelles des politiques marocaines

Les avancées législatives des deux dernières décennies, réforme du Code de la famille en 2004, constitutionnalisation du principe d’égalité en 2011, ont posé un cadre normatif sans pour autant transformer les conditions concrètes vécues par les jeunes femmes. L’écart entre le droit et la réalité reste profond : accès limité à l’espace public, exclusion de l’emploi formel, sous-représentation dans les positions de responsabilité. Cet écart n’est pas uniforme, il se creuse à mesure que l’on s’éloigne des centres urbains, révélant une intersection entre inégalité de genre et inégalité territoriale que les politiques traitent encore trop souvent de manière séparée. (ONU Femmes, 2023 ; El Harras, 2015 ; Kabeer, 1999)

C’est précisément cette intersection qui constitue l’angle mort le plus coûteux. Une jeune femme rurale ne cumule pas simplement deux désavantages, elle fait face à une configuration spécifique de contraintes qui ne se réduit ni à la seule question de genre ni à la seule question territoriale : mobilité réduite, charge domestique non reconnue, éloignement des services de formation et d’emploi, normes communautaires qui limitent l’espace du possible. Tant que les politiques de jeunesse ne sont pas conçues à partir de cette réalité croisée, avec des indicateurs désagrégés, des dispositifs adaptés aux contraintes locales et des ressources territorialement équilibrées, elles risquent de bénéficier prioritairement aux jeunes hommes des centres urbains, reproduisant les inégalités qu’elles prétendent corriger. (HCP, 2023 ; OCDE, 2017 ; CESE, 2020 ; Pecqueur, 2009 ; Banque mondiale, 2022)

### 3.5 Les nouvelles formes d’engagement : la « Gen Z » marocaine entre revendications et désillusion

La jeunesse marocaine de la « Génération Z » articule des demandes plus précises que la génération du Printemps arabe : emploi décent dans une économie numérique inclusive, justice environnementale face au stress hydrique, lutte contre le clientélisme et la corruption dans les processus électoraux, et reconnaissance identitaire dans toute sa diversité territoriale et culturelle. (Desrues & Szmolka, 2019 ; Gallup, 2023)

---

Son rapport à l'engagement politique est cependant ambivalent. La présence sur les réseaux sociaux et la capacité de mobilisation rapide autour de causes concrètes coexistent avec une prudence marquée dans l'espace public, prudence qui n'est pas un retrait du politique, mais une adaptation stratégique à un environnement institutionnel perçu comme peu réceptif. Les jeunes des territoires périphériques, exposés à des risques différenciés, calibrent leur engagement en conséquence. La question centrale est dès lors de savoir comment les collectivités territoriales et l'État peuvent-elles accueillir ces formes d'engagement sans les instrumentaliser ni les réduire aux seules modalités de participation qu'ils reconnaissent institutionnellement? (Zerhouni, 2013 ; Desrues & Szmolka, 2019)

## **IV. RECOMMANDATIONS : POUR DES POLITIQUES DE JEUNESSE QUI NE REPRODUISENT PAS LES INÉGALITÉS**

Les recommandations qui suivent partent d'un diagnostic central : la jeunesse marocaine vit une crise de confiance envers les institutions élues, nourrie par l'absence de reddition des comptes, la perception d'impunité et le recul de la probité dans les relais politiques et syndicaux. Restaurer cette confiance ne passe pas par des dispositifs participatifs supplémentaires, mais par une transformation réelle des pratiques de gouvernance. Les élections du 23 septembre prochain offrent une fenêtre d'opportunité, à condition d'envoyer des signaux clairs et crédibles.

### **R1. Instituer la reddition des comptes comme condition de légitimité électorale**

L'absence de redevabilité des élus est le premier facteur qui vide la consultation électorale de sa substance aux yeux des jeunes. Introduire une obligation légale de rapport annuel public, accessible en ligne, présenté en session ouverte aux citoyens, dans lequel chaque élu local rend compte des engagements pris pendant sa campagne, des décisions budgétaires prises en son nom et des conflits d'intérêts éventuels. Sans ce mécanisme minimal, le vote reste un acte sans lendemain pour les jeunes qui l'observent.

### **R2. Concevoir des mécanismes de représentation à géométrie variable.**

Les quotas uniformes ont montré leurs limites : ils produisent une présence sans pouvoir réel. Expérimenter des modes de représentation différenciés selon les territoires, les profils et les enjeux, sièges réservés aux moins de 30 ans dans les conseils régionaux pour les délibérations sur l'emploi et la formation, représentation renforcée des zones rurales dans les commissions budgétaires locales, mandats courts et renouvelables pour les jeunes femmes des périphéries afin de réduire le coût d'entrée dans la vie publique. La représentation n'est pas un état, c'est un processus qu'il faut architecturer selon les contextes.

### **R3. Reconstruire les relais sociaux par l'exigence de probité interne.**

Les partis politiques et les syndicats ont perdu leur capacité de mobilisation des jeunes, non pas parce que ces derniers rejettent la politique, mais parce que ces organisations ont cessé d'incarner les valeurs qu'elles professent. Conditionner le financement public des partis politiques à des mécanismes de gouvernance interne vérifiables, élections internes transparentes, publication des comptes, parité dans les instances dirigeantes, interdiction de cumul de mandats internes. La crédibilité des relais sociaux est une condition préalable à la reconstruction de la confiance, pas une conséquence attendue.

### **R4. Faire des élections de 2026 un signal de rupture.**

La transparence du mode de scrutin est nécessaire mais insuffisante. Pour que ces élections envoient un signal fort aux jeunes, trois mesures concrètes s'imposent avant le 23 septembre : publication des déclarations de patrimoine de tous les candidats en format accessible et vérifiable par les citoyens ; déploiement d'observateurs citoyens formés, parmi lesquels une majorité

---

de jeunes, dans les bureaux de vote des territoires à faible participation historique ; et engagement formel des partis à présenter des candidats jeunes en position éligible, non en position de remplissage.

**R5. Investir dans l'éducation à la citoyenneté comme infrastructure démocratique de long terme.** Lutter contre l'abstention par des campagnes d'inscription est une réponse à court terme. La réponse structurelle est une éducation à la citoyenneté fondée sur les droits et les devoirs, pas comme matière scolaire supplémentaire, mais comme fil conducteur transversal du parcours éducatif, du primaire au supérieur. Cette éducation doit s'appuyer sur des médias publics réformés, capables de porter un discours civique crédible auprès des jeunes, en rupture avec la communication institutionnelle descendante qui a précisément contribué à leur défiance.

**R6. Faire de l'IA un levier de transparence démocratique plutôt qu'un vecteur de manipulation.** L'IA sera massivement présente dans la campagne électorale de 2026, ciblage des messages, génération de contenus, amplification des rumeurs. Plutôt que de subir cette réalité, en faire un outil au service de la transparence : déployer des plateformes citoyennes de vérification des faits alimentées par l'IA, accessibles depuis les téléphones mobiles, permettant à tout électeur de vérifier en temps réel les promesses de campagne, les déclarations de patrimoine et les antécédents des candidats. Parallèlement, intégrer dans les programmes de formation civique un module spécifique sur la détection des contenus générés par l'IA et la résistance à la désinformation électorale, condition élémentaire d'une citoyenneté éclairée à l'ère numérique.

## CONCLUSION

De l'échelle globale à l'expérience marocaine, ce Policy Brief a mis en évidence une tension structurelle persistante : les politiques de jeunesse tendent à reproduire, dans leurs dispositifs mêmes, les inégalités de genre, spatiales et territoriales qu'elles entendent corriger. Cette tension n'est pas conjoncturelle, elle est le produit de choix institutionnels qui privilégient la forme de la participation sur sa substance, et la conformité normative sur l'impact réel.

Le contexte de 2026 introduit une variable nouvelle qui reconfigure les termes de ce défi : l'intelligence artificielle redistribue les opportunités et les risques d'une manière qui, sans politiques correctrices explicites, aggravera les inégalités existantes — en particulier pour les jeunesses rurales, féminines et peu qualifiées que ce Policy Brief a placées au cœur de son analyse.

Les élections législatives du 23 septembre prochain constitueront un indicateur utile — non pas de l'état de la démocratie marocaine, mais de la capacité des institutions à envoyer des signaux suffisamment crédibles pour réduire la distance entre les jeunes et le politique. Cette distance n'est pas irréversible. Elle est le produit de conditions transformables, à condition que la transformation soit conçue pour toutes les jeunesses — y compris, et surtout, celles que les politiques publiques atteignent en dernier.

Les jeunes marocains, comme leurs homologues africains, ne demandent pas à être protégés. Ils exigent d'être entendus, représentés et outillés. C'est sur ces trois exigences que se jouera la légitimité démocratique de la prochaine décennie.

---

## INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Africa Center for Strategic Studies. (2026). *Élections 2026 en Afrique*. Washington D.C.

Banque mondiale. (2022). *Emplois et croissance*. Washington D.C.

Gallup. (2023). *Global State of Youth*. Washington D.C.

IFC. (2024). *AI and Jobs in Africa: Scenarios for Inclusive Growth*. Washington D.C.

OCDE. (2017). *Politiques rurales: Maroc*. Paris.

OCDE. (2023). *Artificial Intelligence and the Future of Skills*. Paris.

OIT. (2023). *World Employment and Social Outlook: Trends for Youth*. Genève.

ONU Femmes. (2023). *Les femmes dans le monde arabe*. New York.

## SOURCES MAROCAINES

CESE. (2020). *L'intégration des jeunes : une question de confiance mutuelle*. Rabat.

HCP. (2022). *Enquête nationale sur l'emploi 2022*. Rabat.

HCP. (2023). *Note de conjoncture et projections démographiques*. Rabat.

Medias24. (2026). *Élections 2026 : état des lieux de l'inscription électorale*. Rabat.

Ministère de la Jeunesse et des Sports. (2015). *Stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2015-2030*. Rabat.

Royaume du Maroc. (2011). *Constitution*. Bulletin officiel n° 5952 bis.

## POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Azeroual, O. (2024). *L'Intelligence Artificielle en Afrique : défis et opportunités*. Policy Brief n°23/24. Rabat : PCNS.

Ibourk, A. & Ghazi, T. (2024). *De la classe à la carrière : le rôle stratégique de la formation professionnelle au Maroc*. Rabat : PCNS.

Ibourk, A. & Ghazi, T. (2024). *Politiques actives du marché du travail au Maroc : bilan des programmes phares, défis et pistes d'amélioration*. Rabat : PCNS.

Jaldi, A. S. & Bensaoud, R. (2024). *L'intelligence artificielle : quelles menaces pour les élections majeures de 2024 ?* Rabat : PCNS.

PCNS. (2023). *Rapport annuel sur la géopolitique de l'Afrique 2023*. Rabat : PCNS.

PCNS / PNUD / Banque mondiale. (2024). *Parlons Développement — 23e édition : Territoires en action : créer des emplois durables pour les jeunes*. Rabat : PCNS.

Zerhouni, S. (2013). « Jeunesse et politique au Maroc ». *Perspectives*, 11. Rabat : PCNS.

---

## TRAVAUX ACADÉMIQUES

Cornwall, A. (2002). *Making Spaces, Changing Places*. IDS Working Paper 170.

Desrues, T. & Szmolka, I. (2019). « Mobilisations et protestations au Maroc ». *Politique africaine*, 155.

El Harras, M. (2015). « La jeunesse marocaine entre exclusion sociale et quête d'identité ». *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*, XII (1).

Huntington, S. P. (1968). *Political Order in Changing Societies*. New Haven: Yale University Press.

Kabeer, N. (1999). « Resources, Agency, Achievements ». *Development and Change*, 30(3).

Moser, C. (1993). *Gender Planning and Development*. Londres : Routledge.

Putnam, R. (2000). *Bowling Alone*. New York: Simon & Schuster.

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. New York: Knopf.

Twenge, J. M. (2017). *iGen*. New York : Atria Books.

## À PROPOS DE L'AUTEUR



### NOUZHA CHEKROUNI

Nouzha Chekrouni est Senior Fellow au Policy Center for the New South. Elle possède une vaste expérience dans le monde universitaire, la diplomatie et le leadership politique. Elle a été ambassadrice de Sa Majesté au Canada (2009-2016) et doyenne du Conseil des ambassadeurs de la Ligue arabe au Canada (2015-2016). Mme Chekrouni a été ministre de la communauté marocaine résidant à l'étranger (2002-2007), députée (2002-2007) et ministre de la femme et des questions sociales (1998-2002). Elle est titulaire d'une licence de la faculté de philologie de l'université de Fès, d'un diplôme d'études supérieures et d'un doctorat en linguistique de l'université Sorbonne Nouvelle à Paris.

## À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

The Policy Center for the New South (PCNS) is a Moroccan think tank aiming to contribute to the improvement of economic and social public policies that challenge Morocco and the rest of Africa as integral parts of the global South.

Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. Le think tank se propose d'accompagner, par ses travaux, l'élaboration des politiques publiques en Afrique, et de donner la parole aux experts du Sud sur les évolutions géopolitiques qui les concernent. [Lire plus](#)

### Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,  
Rocade Rabat Salé - 11103  
Email : [contact@policycenter.ma](mailto:contact@policycenter.ma)  
Phone : +212 (0) 537 54 04 04  
Fax : +212 (0) 537 71 31 54



[www.policycenter.ma](http://www.policycenter.ma)

